

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S. DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 3 AVRIL 2015

| <u>Nombre de conseillers</u> | |
|-------------------------------------|---|
| - en exercice | 7 |
| - présents | 5 |
| - votants | 5 |
| - absents | 0 |
| - exclus | 0 |

L'an deux mille quinze, le TROIS AVRIL à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Étaient présents : AURIERES Raymond, Lucette CARSAC, LACOUT Guy, SARRASIN Nathalie, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient absents/excusés :

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM.03042015-04

OBJET

VOTE du Budget
C.C.A.S. 2015 et
affectation des
résultats 2014.

Le Compte administratif 2014 Du CCAS faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 668,25 € le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter la somme de 668,25 € à la section de fonctionnement et de voter le budget 2015 de la commune :

Le budget communal 2015 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| | |
|----------------|----------|
| Fonctionnement | 668.25 € |
|----------------|----------|

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 7 avril 2015.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 08/04/2015
et publication ou
notification
du 08/04/2015*

Le Maire,
Raymond AURIERES.